

Marché de gré à gré pour travaux d'électrification

Délibération adressée le

6 Août au 3 exemplaires

à la Personne chargée de

leur approbation avec
le 4 Mars 1911

Le Conseil municipal,

après avoir pris connaissance du montant des travaux d'électrification présentés par l'Électricité de France:

Décide de traiter de gré à gré avec la Société concessionnaire pour l'exécution d'un branchement électrique de la Station de pompage
Autorise son maire à signer le marché s'élevant à 31333^{fr}.

Vote les fonds nécessaires au financement des travaux.